



**PRÉFÈTE
DE LA DRÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des Territoires
Service Eaux Forêts Espaces Naturels
Pôle Espaces Naturels**
ddt-sfen-pen@drome.gouv.fr

La préfète

Valence, le 02 octobre 2025

à

Mairie de Chabeuil
Hôtel de Ville
1 place Génissieu
26120 Chabeuil

OBJET : Projet d'arrêté préfectoral de création d'une zone de protection de biotopes et d'habitats naturels de la "zone humide de Bachassier"

P.J. : 2 (projet de l'arrêté préfectoral, plan d'ensemble cartographique)

Monsieur le Maire,

L'État a engagé la rédaction d'un arrêté préfectoral de protection de biotopes et d'habitats naturels de la "zone humide de Bachassier", pour lequel votre commune est concernée.

Ce projet d'arrêté sera soumis à la signature de la préfète de la Drôme après son examen par la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) et par le conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) Auvergne-Rhône-Alpes et à l'issue de la procédure de consultation réglementaire.

Vous trouverez ci-joint le projet d'arrêté préfectoral et le plan d'ensemble cartographique du secteur de protection.

Je vous saurais gré de bien vouloir demander à votre conseil municipal de donner son avis, sous forme d'une délibération, sur ce projet d'arrêté dans le délai réglementaire de 3 mois. A défaut il sera réputé favorable.

Fondements du projet :

Les mares de Bachassier, située au Sud de la commune de Chabeuil, dans le département de la Drôme, sont à la fois classées Espace Naturel Sensible "Mares de bachassiers" (ENS FR4700334) et Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type 1 "Mares de bas-chassiers" (ZNIEFF 820030240). Il s'agit d'une zone humide de création récente avec 6 mares qui ont été creusées en 2001 dans le but de créer des habitats favorables à la faune et à la flore.

Les premières données faunistiques et floristiques recueillies sur place, ont permis d'inventorier une petite population d'Agrion de mercure reproductrice et le Castor d'Europe, ainsi que la présence de plusieurs espèces déterminantes remarquables dans le contexte de la Plaine de Valence.

Y est en effet attestée l'Agrion mignon, un odonate à répartition plutôt méridionale présente en France sous forme de populations éparses aux effectifs modestes, et bien souvent en déclin.

Il en est de même de la Bouscarle de Cetti, une fauvette aquatique au chant éclatant, dont les effectifs sont sujets à de grandes fluctuations en fonction de la rigueur des hivers.

S'agissant de la flore, on peut enfin citer la Samole de Valérand, une plante discrète de la famille des primevères qui colonise les bordures de mares. Menacée par la régression généralisée des zones humides, elle est en forte régression au niveau national.

La commune de Chabeuil et Valence Romans Agglo ont sollicité les services de l'État afin de porter à connaissance et d'encadrer les usages sur ce site dans le but de préserver, pour les générations futures, les espèces et habitats naturels présents. La mise en place d'un arrêté de protection de la faune, de la flore et des habitats est un outil qui permet de limiter les pressions anthropiques sur ce secteur (fragmentation de l'habitat due à des défrichements et des déboisements notamment) et pourra être une garantie de préservation de ce lieu.

Les principales mesures du projet portent sur l'encadrement de toutes actions susceptibles de modifier l'état ou l'aspect des lieux, par la limitation des coupes d'arbres et des constructions notamment, ainsi que sur le dérangement des espèces présentes sur le site.

En complémentarité de l'espace naturel sensible, la matérialisation de la protection forte de la zone humide de Bachassier permettra de renforcer la sensibilisation du public fréquentant le site.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La Responsable du Pôle Espaces Naturels



Sarah GAGNARD